

Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 27 (mars - avril 2016)
Rubrique supervision bancaire

Un nouveau document consultatif sur le risque opérationnel a été publié par le Comité de Bâle le 4 mars, invitant les parties prenantes à faire part de leurs commentaires jusqu'au 3 juin. Le document propose une refonte complète des règles prudentielles définissant les exigences minimales de fonds propres pour ce risque au titre du pilier 1.

Les travaux se sont inspirés des réflexions stratégiques engagées par le Comité depuis plusieurs années, visant à améliorer la mise en oeuvre des principes de **simplicité du cadre, comparabilité des résultats et sensibilité aux risques**. Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre des travaux en cours au sein du Comité, destinés à réduire la variabilité excessive des montants d'actifs pondérés (Risk-Weighted Assets, RWA), calculés par les banques et repris au dénominateur du ratio de solvabilité. Ils représentent à ce titre une composante importante de l'agenda post-crise du Comité (1).

Le document fait suite à une première consultation publiée en octobre 2014, qui proposait le remplacement des approches non modélisées prévues par le cadre actuel (approches de base et standard) par une unique nouvelle approche standard. Par rapport à cette première proposition, le document publié en mars présente plusieurs évolutions notables, aboutissant à une refonte en profondeur du cadre du risque opérationnel.

Il est d'abord proposé de supprimer toute approche modélisée. Les approches AMA (Advanced Measurement Approaches) seraient ainsi retirées sans qu'aucune nouvelle approche modélisée ne vienne les remplacer. **La nouvelle approche standard** proposée par le Comité, SMA (Standardised Measurement Approach), deviendrait, à terme, la seule approche autorisée pour calculer les exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel.

Par ailleurs, selon la nouvelle approche proposée, les exigences de fonds propres seraient déterminées en combinant deux composantes :

- **un indicateur d'activité** (business indicator), déterminé à partir du compte de résultats,
- et des **historiques de pertes** pour le risque opérationnel de l'établissement.

Par rapport à l'indicateur de référence actuellement utilisé, le business indicator est jugé par le Comité de Bâle comme une meilleure approximation du niveau de risque opérationnel auquel sont exposés les établissements. Alors que l'indicateur actuel est multiplié par un taux fixe (approche de base) ou un taux variant en fonction des lignes de métiers, il est proposé d'appliquer des taux marginaux croissants en fonction de tranches de business indicator. Pour déterminer les exigences de fonds propres, le résultat de ces calculs serait ensuite ajusté par un "multiplicateur des pertes internes", dépendant de l'historique propre à chaque banque. Les pertes annuelles sont prises en compte sur un horizon de 10 ans, avec des pondérations variant en fonction du niveau des pertes réalisées (celles supérieures à 10 ou 100 millions d'euros). Ainsi, plus un établissement a connu de pertes sévères, plus ses exigences de fonds propres seront élevées. Cette approche repose sur des choix méthodologiques particulièrement structurants, comme l'importance donnée aux pertes dites extrêmes.

Le Comité de Bâle s'est engagé à finaliser le futur standard sur le risque opérationnel d'ici fin 2016. Les travaux s'appuieront sur l'analyse des commentaires issus de la consultation et des résultats de l'étude d'impact menée en parallèle, nécessitant la pleine implication de la profession. Le dispositif devra être méthodologiquement robuste et refléter de manière appropriée le risque encouru. L'ACPR continuera à suivre de près l'avancement du chantier.

Au-delà du risque opérationnel, une vigilance particulière sera apportée à l'impact cumulé des réformes "bâloises" en cours, qui ne devra pas conduire à une augmentation globale significative des exigences de fonds propres, conformément au mandat du Comité de Bâle portant sur l'achèvement des travaux en cours.

[Le nouveau document consultatif du Comité de Bâle sur le risque opérationnel \(Standardised measurement approach for operational risk\) est consultable en anglais sur le site de la BRI \(Banque des règlements internationaux, Bank for International Settlements, ou BIS\).](#)